

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3565

26 novembre 2014

SOMMAIRE

Airports Group Europe S.à r.l.	171120	FAVOR Holding S.C.S.	171081
Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l. ...	171076	Finacam S.à r.l.	171083
Betvest S.à r.l.	171077	FRP 12 S.à r.l.	171083
Biblu S.A.	171074	Fulham Investment S.à r.l.	171103
Cassandra S.A.	171075	Gambia Luxembourg Friendship Associa- tion (GLFA)	171114
Clean Biomedical S.à r.l.	171074	GCPO Invest S.A.	171084
CMC Group Financial Company S.A. ...	171075	GentleSecurity Software S.A.	171083
CRX Markets S.A.	171103	GGI S.A.	171085
Desta S.A. SPF	171075	Globality S.A.	171120
Diedauer S.à r.l.	171078	Goal.com (Holdco) S.A.	171084
Drop Investments S.A.	171078	Green Investments S.A.	171084
EDU Luxco S.à r.l.	171085	Grove Asset 16 S.à r.l.	171108
EECF Arena S.à r.l.	171080	Grove Second Unitholder S.à r.l.	171111
Eiffel Titrisation S.A.	171079	Ladurée Luxembourg S.à r.l.	171078
EIP Real Estate Group S.A.	171106	LDIGTL SA	171079
EIP Real Estate Group S.A.	171080	NAS-TACTICAL s.à r.l.	171117
Ekson	171079	Phenix Group International S.A.	171117
Emex Holding S.A.	171094	Sable Island Mobile Museum	171081
European Cooling 1 S.à r.l.	171079	TLN Lux S.à r.l.	171076
European Immo Partners	171106	Walulux S.A.-SPF	171081
EV MMC Lux S.à r.l.	171080		
Faccino SA	171082		

Biblu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 177.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire le 23 octobre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Mike ABREU PAIS de son poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société devant se tenir en 2018:

- La société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BIBLU S.A.

Référence de publication: 2014166901/21.

(140191069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Clean Biomedical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5316 Contern, 57, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 185.572.

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Christiane Elisabeth dite Christine CAMPAGNA, née KNEIP, retraitée, née à Bühl (Allemagne), le 14 août 1947, demeurant à F-57730 Valmont, 11, Impasse de Gorze.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée Clean Biomedical S.à r.l., avec siège social à L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185.572 (NIN 2014 2412 153).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 mars 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1371 du 28 mai 2014.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Ensuite la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Leudelange à Contern et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1).** Le siège social est établi à Contern."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-5316 Contern, 57, rue des Prés.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CAMPAGNA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166931/36.

(140190583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Casandra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.620.

—
EXTRAIT

En date du 9 octobre 2014, lors d'une assemblée générale extraordinaire il a été résolu:

- Acceptation de la démission de Mme Asa Alund comme administrateur B de la société avec effet au 31 août 2014;
- Nomination de Monsieur Peter Lundin, né le 10 septembre 1976 à Kalmar, Suède et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg comme nouvel administrateur B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166944/15.

(140190875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

CMC Group Financial Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 14, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 30.457.

—
Extrait de l'assemblée générale du 10 décembre 2013

Les actionnaires ont décidé de nommer les administrateurs suivants:

- Mme. Cai Xiaohua, demeurant professionnellement au No.1, Fuchengmenwai St., Xicheng District, 100037 Beijing, China
 - Mr. Wang Xusheng, demeurant professionnellement au No.1, Fuchengmenwai St., Xicheng District, 100037 Beijing, China
 - Mr. Ma Weishe, demeurant professionnellement au No.1, Fuchengmenwai St., Xicheng District, 100037 Beijing, China
 - Mr. Wang Xiao, demeurant professionnellement au No.1, Fuchengmenwai St., Xicheng District, 100037 Beijing, China
- Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014166951/19.

(140190380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Destra S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.745.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 04 septembre 2014

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société:

- Geert DIRKX, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- WESTENWIND S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150449 et dont le représentant permanent est Geert DIRKX, pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- Edouard CHARDOME, administrateur de sociétés, né le 16 janvier 1965 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- PERSKY GbmH, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143543 pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;

Luxembourg, le 04 septembre 2014.

Certifié sincère et conforme

DESTA S.A. SPF

Référence de publication: 2014166972/26.

(140190685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3254 Luxembourg, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 152.250.

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster. (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

A COMPARU:

- ASSUREKA S.A., société anonyme, ayant son siège social au L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 107.386, ici représentée par ses administrateurs Monsieur Pascal POULET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1780 Wemmel, 62, Avenue J. Van Gijssel, et Monsieur Jos VAN BELLE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1730 Asse, 18, Louwijn.

Laquelle comparante a, représentée comme dit ci-avant, requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Belgium Retail 1 Luxembourg S.à r.l.», en abrégé «B.R. 1 Luxembourg», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 152.250, constituée suivant acte, reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 février 2010, publié au Mémorial C numéro 989 du 11 mai 2010, et qu'elle a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social vers L-3254 Bettembourg, route de Luxembourg et de donner au premier alinéa de l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Bettembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cents euros et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal POULET, Jos VAN BELLE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2014. Relation GRE/2014/4075. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014166894/34.

(140190986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

TLN Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 177.479.

L'an deux mille quatorze, le trois octobre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA, chauffeur de camion, né à Vale de Cambra (Portugal), le 10 novembre 1965, demeurant à L-1863 Luxembourg, 37, rue Knäppchen,

seul associé de la société à responsabilité limitée TLN LUX SARL avec siège social à L-4974 Dippach, 2, rue Centrale, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 177 479, constituée suivant acte du notaire Paul

BETTINGEN de Niederanven le 15 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1675 du 12 juillet 2013.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il étend l'objet social à une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route.

Deuxième résolution

Il intercale entre les actuels alinéas 1 et 2 de l'article 4 un nouvel alinéa qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra également effectuer des transports nationaux et internationaux de marchandises par route."

Troisième résolution

Il nomme à partir de ce jour gérant technique de la branche "transport" pour une durée illimitée:

- Teresa Isabel CARVALHO SANCHES, employée, née à Cascais (Portugal), le 28 avril 1978, demeurant à L-3314 Bergem, 10, Cité Raedelsbesch.

La société sera dorénavant engagée par la seule signature de Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA sauf pour la branche "transport" où il faut en plus de la signature de Manuel DOMINGOS DE OLIVEIRA encore celle de Teresa Isabel CARVALHO SANCHES.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, profession et domicile, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Domingos De Oliveira et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2014. Relation: LAC/2014/46976. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2014166751/44.

(140189438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Betvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 185.906.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés du 20 octobre 2014 que

- Le transfert suivant a été accepté en bonne et due forme:

12.500 parts de la société BETVEST S.A.R.L., de valeur nominale de EUR 1,00 chacune, détenues par Monsieur Joao Luis Da Fonseca Ferreira sont transférées en date de 20 octobre 2014 à ADELAN LIMITED, avec siège social à Office 2, Suite 2, The Penthouse, Capital Business Centre, Entrance C, Triq Taz-Zwejt, San Gwann SGN 3000, MALTE, numéro d'immatriculation: C66183.

Luxembourg, le 20 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Joao L. Da Fonseca Ferreira

Gérant

Référence de publication: 2014167657/18.

(140191545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Drop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 179.172.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Philippe Toussaint, administrateur et président du conseil d'administration de la société

Ainsi que:

Nathalie Thill, administrateur de la société, n'ont plus leur adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

10A, rue Henri Schnadt

L-2530 Luxembourg

Nathalie Vazquez, administrateur de la société n'a plus son adresse au:

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg

Mais au:

24, rue Astrid

L-1143 Luxembourg

Référence de publication: 2014167720/22.

(140191808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

**Ladurée Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Diedauer S.à r.l.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 18, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.627.

L'an deux mille quatorze

Le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse Ladurée International S.A., ayant son siège social à CH-1667 Enney, 2, route des Rez, immatriculée au registre de commerce du canton de Fribourg sous le numéro CHE-112.539.507,

représentée par son administrateur Monsieur David HOLDER, gérant, demeurant professionnellement à CH-1667 Enney, 2, route des Rez.

La société comparante est ici représentée par Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée DIEDAUER S.à r.l., avec siège social à L-2340 Luxembourg, 18, rue Philippe II, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.627 (NIN 2010 2432 135).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 20 septembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2345 du 2 novembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 188 du 25 janvier 2013.

Que le capital social de la société s'élève au montant de deux cent douze mille cinq cents Euros (€ 212.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cent vingt-cinq Euros (€ 2.125.-), toutes attribuées à la société anonyme de droit suisse Ladurée International S.A., prénommée.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en Ladurée Luxembourg S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La société prend la dénomination de Ladurée Luxembourg S.à r.l. ».

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167726/45.

(140191502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Ekson, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 172.023.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2014.

EKSON S.A., SPF

ZIFFER. LU

Représentée par Mme Maria Tkachenko

Référence de publication: 2014167738/13.

(140191767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

**Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. LDIGTL SA).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 octobre 2014

En date du 20 octobre 2014, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une durée d'un an.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2014167735/13.

(140191297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

European Cooling 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 161.640.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.765.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 23,005.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.146, et Cool Management Participation S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.633 que cent soixante dix mille sept cent trente deux (170,732) parts sociales ordinaires de la Société ont été transférées par Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., préqualifiée, au profit de Cool Management Participation S.C.S., préqualifiée, le 30 septembre 2014.

En conséquence de ce qui précède au 30 septembre 2014, Bridgepoint Europe IV Investments S.à r.l., préqualifiée, détient 27.139.289 parts sociales ordinaires dans la Société et Cool Management Participation S.C.S., préqualifiée, détient 5.308.323 parts sociales ordinaires dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014167741/21.

(140191735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

EECF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.551.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Pour EECF Arena Sà r.l.

Représentée par M. Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2014167744/13.

(140191665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

EIP Real Estate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 152.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014167745/12.

(140191938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

EV MMC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.696.

EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert de parts signés en date du 7 avril 2014, que les parts de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre d'actions
Sven Odia Reichskanzlerstrasse 50 22609 Hamburg Allemagne	962
Son Coll GmbH c/o Christian Völkers Stadthausbrücke 5 20355 Hamburg Allemagne	6330

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167762/23.

(140191468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Sable Island Mobile Museum, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 180.013.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 04 juillet 2014 entre Monsieur Roberto Dutesco, de nationalité canadienne, né le 6 juin 1961 à Bucarest (Roumanie) et résidant au 220 Pine West CDN-210 Montreal, Canada et Exe-
cutive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant
son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et
enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B174367, les 20,000 parts sociales de la
Société sont désormais détenues comme suit:

- Exe-
cutive Partners S.A. est l'associé unique de la Société à compter du 04 juillet 2014 et détient les 20,000 parts
sociales de la Société.

Il est aussi notifié que l'associé unique de la Société, Exe-
cutive Partners S.A., a pris acte de la démission de

- Monsieur Roberto Dutesco en tant que gérant de class A de la Société; et

- Monsieur John Mlynski en tant que gérant de class A de la Société.

L'associé unique de la Société en date du 23 octobre 2014 a aussi nommé Monsieur Joost Mees, né le 27 septembre
1978 à Delft (Pays-Bas) et professionnellement résidant au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxem-
bourg en tant que gérant de class A de la Société.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Joost Mess, gérant de classe A;

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant de classe B.

Par la présente il est encore notifié que le conseil de gérance de la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 63, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg au 48, Boulevard Grande-
Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 23 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sable Island Mobile Museum

Robert van 't Hoeft / Joost Mees

Référence de publication: 2014167371/31.

(140190802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014167517/15.

(140190624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

FAVOR Holding S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.326.

STATUTEN

Auszug auf Grundlage von Artikel 6 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften

Name der Gesellschaft: FAVOR Holding S.C.S

Rechtsform: Kommanditgesellschaft (Société en commandite simple)

Name des Gesellschafters mit unbeschränkter Verantwortung:

Veron Management S.à r.l.

Zweck der Gesellschaft:

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, gleich in welcher Art und die Rückzahlung von dem geliehen Geld zu sichern, in Luxemburg oder im Ausland, direkt oder indirekt, jegliche unbeweglichen Güter zu kaufen, diese Käufe zu finanzieren und andere Unternehmen oder Rechtspersonen zu gründen, kaufen, finanzieren und/oder zu verwalten und ebenfalls die so gekauften unbeweglichen Güter zu verwalten und/oder zu entwickeln und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen.

Sitz der Gesellschaft: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Name der Geschäftsführung: Veron Management S.à r.l. (Komplementärin), Sitz der Geschäftsführung: 29, avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg

Macht der Geschäftsführung: Das Unternehmen ist den Dritten verbunden durch die Unterschrift der Komplementärin oder von einer Person, an der die tägliche Verwaltung delegiert wurde im Rahmen dieser täglichen Verwaltung, oder durch die gemeinsame Unterschrift oder einzelne Unterschrift jeder Person, an der die Unterzeichnerleistung von der Komplementärin delegiert wurde, aber nur innerhalb der Grenzen dieser Macht

Gründungsdatum: 06. Oktober 2014

Dauer des Gesellschaft: Unbeschränkt

Référence de publication: 2014167771/37.

(140191168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Faccino SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 3, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 148.613.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 février 2014

Deuxième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Pierre LENTZ, expert-comptable, né le 22/04/1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Gerdy ROOSE, expert-comptable, né le 14/02/1966 à Wevelgem (Belgique), demeurant professionnellement au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Claude SCHMITZ, également Président du Conseil d'Administration, conseiller fiscal, né le 23/09/1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; le mandat d'administrateur de catégorie B de Madame Corinne REBOUAH, demeurant 10 rue Abbé Grégoire, F-38000 Grenoble, née le 19/07/1966 à Le Pont-de-Beauvoisin (France); le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Julien REBOUAH, demeurant 1 Belle Rivière ESTATE, lot 4, 0000 Beau Champs, District de la SAVANNE, Ile Maurice, né le 06/04/1970 à Le Pont-de-Beauvoisin (France), ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FACCINO S.A

Société Anonyme

Référence de publication: 2014167769/26.

(140191183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Finacam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.951.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014167775/13.

(140191184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

FRP 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.981.

Extrait des résolutions de l'associé unique

Le présent dépôt remplace le dépôt initial enregistré sous la référence L140092663 et daté du 4 juin 2014.

Suite à une erreur matérielle, les résolutions de l'associé unique de la Société nommant TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.249, dont le capital social est fixé à EUR 12,500, en tant que gérant de Classe B ont eu lieu en date du 22 avril 2014 et non pas en date du 25 mars 2014.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

The present deposit replaces the initial deposit registered under reference L140092663 and dated 4 June 2014.

Further to a material mistake, the resolutions of the sole shareholder of the Company appointing TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as Class B manager were held on 22 April 2014 and not on 25 March 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167778/23.

(140191655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

GentleSecurity Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 150.572.

1. Extrait des résolutions prises le 25 septembre 2014 par l'actionnaire unique de la Société

En date du 25 septembre 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Michael TRIPLETT de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 25 septembre 2014;
- d'accepter les démissions de Monsieur Richard WELLS de son mandat d'administrateur de classe A de la Société avec effet au 25 septembre 2014;
- d'accepter les démissions de Monsieur John MUTCH de son mandat d'administrateur de classe B de la Société avec effet au 25 septembre 2014;
- de nommer Monsieur Kevin HICKEY, né le 22 juin 1958 à Long Island, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: c/o BT Software Holding Group, Inc., 5090 North 40th Street, Suite 400, Phoenix, AZ 85018, Arizona, Etats-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur unique de la Société avec effet au 25 septembre 2014 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167781/23.

(140191980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Goal.com (Holdco) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.301.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 octobre 2014 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Monsieur Richard McMorris, demeurant Ridley House, Cold Aston, Gloucestershire, GL54 38J, a été nommée administrateur de la société avec effet au 31 janvier 2014 et ce, pour une durée de 1 ans en remplacement de Monsieur David Surtees.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014167784/16.

(140191583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Green Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.642.

—
EXTRAIT

En date du 29 octobre 2014, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) La démission de Mme Richel Van Weij en tant que administrateur B de la Société est acceptée avec effet au 20 octobre 2014

2) La nomination de M. Mario Curcio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que administrateur B est acceptée avec effet au 20 octobre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014167787/15.

(140191944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

GCPO Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.299.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au Siège Social en date du 26 septembre 2014

Les mandats des Administrateurs, à savoir Madame Sylvie TALMAS, née le 3 avril 1974 à Rocourt (Belgique), Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, et Monsieur Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), tous trois demeurant professionnellement au 63-65, me de Merl, L-2146 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

GCPO INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167790/18.

(140191882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

GGI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 69.453.

—
Extrait de l'assemblée générale du 23 octobre 2014

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 23 octobre 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Meistor Beteiligungen S.A. (B89.914) de son mandat d'administrateur.

- L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Madame Léa Duval, née à Nancy (France) le 20 juin 1990, résidant professionnellement au 3, rue des Bains, L-2018 Luxembourg et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167792/20.

(140191225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.746,36.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.763.

—
In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of October.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of EDU Luxco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1547 of 29 July 2010, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 153473.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, on 9 September 2014, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided by Me Ana Bramao, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the entire issued share capital of the Company of thirty-four thousand five hundred and three Pounds Sterling and eighty-nine Pence (GBP 34,503.89) represented by three million four hundred and fifty thousand three hundred and eighty-nine (3,450,389) shares divided into seven hundred and ninety-three thousand three hundred and fifty-nine (793,359) class A shares, sixteen thousand six hundred and seven (16,607) class B shares, one hundred and seventy-five thousand and thirty-six (175,036) class C shares, one million seven hundred and thirty thousand three hundred and sixty-nine (1,730,369) class D shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class E1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class E2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class F1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class F2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class G1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class G2 shares and three hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-three (312,873) preference shares, 92.24% of the share capital, three million one hundred eighty-two thousand five hundred seventeen (3,182,517) shares held by fourteen (14) out of seventeen (17) shareholders are represented at the present meeting.

III. All the shareholders of the Company have been duly convened at the present meeting (the “Meeting”) by registered letter sent to all of them at the address inscribed in the shareholder’s register on 9 October 2014, so that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. To amend and restate article 5.1 of the Company’s articles of association as at 9 September 2014 to rectify the clerical error contained therein by replacing the number of class A shares from seven hundred ninety-two thousand two hundred and twenty-seven (792,227) to seven hundred ninety-three thousand three hundred and fifty-nine (793,359) and the number of class B shares from seventeen thousand seven hundred and thirty-nine (17,739) to sixteen thousand six hundred and seven (16,607);

2. To restructure the issued share capital of the Company by reclassifying (i) one thousand one hundred and thirty-two (1,132) class A shares held by Mr Steve William Alesio into one thousand one hundred and thirty-two (1,132) class B shares and (ii) seven hundred and thirty-six (736) class A shares held by Mr Dennis Dracup into seven hundred and thirty-six (736) class B shares so that the issued share capital of the Company is represented by seven hundred and ninety-one thousand four hundred and ninety-one (791,491) class A shares, eighteen thousand four hundred and seventy-five (18,475) class B shares, one hundred and seventy-five thousand thirty-six (175,036) class C shares, one million seven hundred and thirty thousand three hundred and sixty-nine (1,730,369) class D shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class E1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class E2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class F1 shares twenty-five thousand and six (25,006) class F2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class G1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class G2 shares and three hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-three (312,873) preference shares;

3. To approve the increase of the issued capital of the Company by an amount of two hundred and forty-two Pounds Sterling and forty-seven Pence (GBP 242.47) so as to bring the issued share capital of the Company from thirty-four thousand five hundred and three Pounds Sterling and eighty-nine Pence (GBP 34,503.89) to thirty-four thousand seven hundred and forty-six Pounds Sterling and thirty-six Pence (GBP 34,746.36), by the issue of twenty-four thousand two hundred and forty-seven (24,247) shares of the Company, being five hundred and fifty-eight (558) class B shares, fourteen thousand eight hundred and nineteen (14,819) class C shares, seventy-nine (79) class E1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class E2 shares, seventy-nine (79) class F1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class F2 shares, seventy-nine (79) class G1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class G2 shares and two thousand two hundred and eighty-two (2,282) preference shares to be allocated to the shareholders in the proportions set out in their respective proxies (the “New Shares”); subscription for the New Shares by the subscribers in the proportions set out in their respective proxy and subscription form presented at the extraordinary general meeting; and consequential approval of Mrs Catherine Jane Phillips, Mr Paul Daniel Lovegrove, Mr Darryl Anthony Rolf Young, Mr Timothy John Coope, Mr Gordon Anthony Bull, Mr Philip John Kent, Mrs Joanna Ruth Grendall, Mr Martin Andrew Moran, Mrs Ann Marie Hawkings, Mr Simon Christian Mower and Mr Robert Morgan as new shareholders of the Company in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended; payment of the total subscription price for the New Shares of one hundred and sixty-one thousand one hundred and seventy-four Pounds Sterling (GBP161,174) (the “Subscription Price”) by the subscribers by an aggregate cash contribution (the “Cash Contribution”); and allocation of an amount of two hundred and forty-two Pounds Sterling and forty-seven (GBP 242.47) to the share capital of the Company and of the balance of an amount of one hundred and sixty thousand nine hundred and thirty-one Pounds Sterling and fifty-three (GBP160,931.53) to the share premium account of the Company.

4. To amend and restate the article 5.1 of the Company’s articles of association to reflect the changes contemplated under items 1 to 3 of the agenda as set forth below:

“ **5.1.** The issued share capital of the Company is set at thirty-four thousand seven hundred and forty-six Pounds Sterling and thirty-six Pence (GBP 34,746.36) divided into:

- seven hundred and ninety-one thousand four hundred and ninety-one (791,491) class A shares;
- nineteen thousand and thirty-three (19,033) class B shares;
- one hundred and eighty-nine thousand eight hundred and fifty-five (189,855) class C shares;
- one million seven hundred thirty thousand three hundred and sixty-nine (1,730,369) class D shares;
- one hundred fifteen thousand seven hundred and eighty-eight (115,788) class E1 shares;
- twenty-seven thousand one hundred and twenty-three (27,123) class E2 shares;
- one hundred fifteen thousand seven hundred and eighty-eight (115,788) class F1 shares;
- twenty-seven thousand one hundred and twenty-three (27,123) class F2 shares;
- one hundred fifteen thousand seven hundred and eighty-eight (115,788) class G1 shares;
- twenty-seven thousand one hundred and twenty-three (27,123) class G2 shares; and
- three hundred fifteen thousand one hundred and fifty-five (315,155) preference shares (the “Preference Shares”), (together the “Shares”) with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each and such rights, obligations and terms as set

forth in the present Articles. The class E1 Shares, class E2 Shares, class F1 Shares, class F2 Shares, class G1 Shares and class G2 Shares are together referred to as the “Alphabet Shares”).“

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to amend and restate article 5.1 of the Company’s articles of association as at 9 September 2014 to rectify the clerical error contained therein by replacing the number of class A shares from seven hundred ninety-two thousand two hundred and twenty-seven (792,227) to seven hundred ninety-three thousand three hundred and fifty-nine (793,359) and the number of class B shares from seventeen thousand seven hundred and thirty-nine (17,739) to sixteen thousand six hundred and seven (16,607).

Second resolution

The Meeting therefore resolved to restructure the issued share capital of the Company by reclassifying (i) one thousand one hundred and thirty-two (1,132) class A shares held by Mr Steve William Alesio into one thousand one hundred and thirty-two (1,132) class B shares and (ii) seven hundred and thirty-six (736) class A shares held by Mr Dennis Dracup into seven hundred and thirty-six (736) class B shares so that the issued share capital of the Company is represented by seven hundred and ninety-one thousand four hundred and ninety-one (791,491) class A shares, eighteen thousand four hundred and seventy-five (18,475) class B shares, one hundred and seventy-five thousand thirty-six (175,036) class C shares, one million seven hundred and thirty thousand three hundred and sixty-nine (1,730,369) class D shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class E1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class E2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class F1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class F2 shares, one hundred and fifteen thousand seven hundred and nine (115,709) class G1 shares, twenty-five thousand and six (25,006) class G2 shares and three hundred and twelve thousand eight hundred and seventy-three (312,873) preference shares, each of a nominal value of one Penny (GBP 0.01), to be held by the two abovementioned persons in the proportions set out in the table below:

Shareholders	Number and classes of shares held further to the reclassification
Steve William Alesio	1,896 class B shares, 270 class E1 shares, 270 class F1 shares, 270 class G1 shares, and 2,491 Preference Shares
Dennis Dracup	1,316 class B shares, 188 class E1 shares, 188 class F1 shares, 188 class G1 shares, 1,163 class C shares, 166 class E2 shares, 166 class F2 shares, 166 class G2 shares, and 1,890 Preference Shares

Third resolution

The Meeting resolved to approve the increase of the issued capital of the Company by an amount of two hundred and forty-two Pounds Sterling and forty-seven Pence (GBP 242.47) so as to bring the issued share capital of the Company from thirty-four thousand five hundred and three Pounds Sterling and eighty-nine Pence (GBP 34,503.89) to thirty-four thousand seven hundred and forty-six Pounds Sterling and thirty-six Pence (GBP 34,746.36), by the issue of twenty-four thousand two hundred and forty-seven (24,247) shares of the Company, being five hundred and fifty-eight (558) class B shares, fourteen thousand eight hundred and nineteen (14,819) class C shares, seventy-nine (79) class E1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class E2 shares, seventy-nine (79) class F1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class F2 shares, seventy-nine (79) class G1 shares, two thousand one hundred and seventeen (2,117) class G2 shares and two thousand two hundred and eighty-two (2,282) Preference Shares (the “New Shares”). The New Shares were subscribed and allocated to the shareholders as set out in the table below.

Name of Subscriber	Number and class of shares	Aggregate nominal value	Share Premium	Aggregate Subscription Price
Catherine Jane Phillips	809 class C shares 116 class E2 shares 116 class F2 shares 116 class G2 shares	GBP 11.90	GBP 3,158.10	GBP 3,170

171088

	33 Preference shares Sub-Total: 1,190 shares			
Paul Daniel Lovegrove	539 class C shares 77 class E2 shares 77 class F2 shares 77 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 803 shares	GBP 8.03	GBP 2,774.97	GBP 2,783
Darryl Anthony Rolf Young	539 class C shares 77 class E2 shares 77 class F2 shares 77 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 803 shares	GBP 8.03	GBP 2,774.97	GBP 2,783
Timothy John Coope	270 class C shares 39 class E2 shares 39 class F2 shares 39 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 420 shares	GBP 4.20	GBP 2,395.80	GBP 2,400
Gordon Anthony Bull	270 class C shares 39 class E2 shares 39 class F2 shares 39 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 420 shares	GBP 4.20	GBP 2,395.80	GBP 2,400
Philip John Kent	270 class C shares 39 class E2 shares 39 class F2 shares 39 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 420 shares	GBP 4.20	GBP 2,395.80	GBP 2,400
Joanna Ruth Grendall	135 class C shares 20 class E2 shares 20 class F2 shares 20 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 228 shares	GBP 2.28	GBP 2,205.72	GBP 2,208
Martin Andrew Moran	135 class C shares 20 class E2 shares 20 class F2 shares 20 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 228 shares	GBP 2.28	GBP 2,205.72	GBP 2,208
Ann Marie Hawkings	135 class C shares 20 class E2 shares 20 class F2 shares 20 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 228 shares	GBP 2.28	GBP 2,205.72	GBP 2,208
Simon Christian Mower	135 class C shares 20 class E2 shares 20 class F2 shares 20 class G2 shares 33 Preference shares Sub-Total: 228 shares	GBP 2.28	GBP 2,205.72	GBP 2,208
Robert Morgan	558 class B shares 79 class E1 shares 79 class F1 shares 79 class G1 shares	GBP 26.15	GBP 111,795.85	GBP 111,822

171089

	1,820 preference shares		
	Sub-Total: 2,615 shares		
Appleby Trust (Jersey) Limited	11,582 class C shares	GBP166.64	GBP24,417.36
	1,650 class E2 shares		GBP24,584
	1,650 class F2 shares		
	1,650 class G2 shares		
	132 preference shares		
	Sub-Total: 16,664 shares		
TOTAL	24,247 shares	GBP 242.47	GBP 160,931.53
			GBP161,174

The Meeting consequently resolved to approve the following persons as shareholders of the Company, in accordance with article 189 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

- Mrs Catherine Jane Phillips, born on November 27, 1976 in Chertsey, Surrey, having her address at 36 Bentham House, 9 Falmouth Road, London SE1 4JY, United Kingdom;
- Mr Paul Daniel Lovegrove, born on July 1, 1974 in Brighton, having his address at 9 Aldrington Avenue, Hove, East Sussex, BN3 7EL, United Kingdom;
- Mr Darryl Anthony Rolf Young, born on April 19, 1967 in Bath, England, having his address at 5 Highfields Ashted, Surrey KT21 2NL, United Kingdom;
- Mr Timothy John Coope, born on March 12, 1964 in Poole, Dorset, United Kingdom, having his address at 2 Gableson Avenue, Brighton, East Sussex BN1 5FG, United Kingdom;
- Mr Gordon Anthony Bull, born on September 9, 1975 in Brighton, having his address at 48 Hill Drive, Hove, BN3 6QL, United Kingdom;
- Mr Philip John Kent, born on October 19, 1962 in Barnet, having his address at 7 Toogood Place, Warfield, Bracknell RG42 6AF, United Kingdom;
- Mrs Joanna Ruth Grendall, born on July 12, 1982 in Cambridge, having her address at 67 Manor Road, Chelmsford, Essex CM2 0ER, United Kingdom;
- Mr Martin Andrew Moran, born on January 1, 1970 in Bangor, United Kingdom, having his address at 102 Downside, Shoreham-by-sea, West Sussex, BN1 5FG, United Kingdom;
- Mrs Ann Marie Hawkings, born on May 14, 1971 in Edmonton, Alberta, Canada, having her address at 26 Bodney Road, London E8 1AY, United Kingdom;
- Mr Simon Christian Mower, born on June 10, 1964 in London, having his address at 67 Channel View Road, Brighton BN2 6DR, United Kingdom; and
- Mr Robert Morgan, born on 10 May 1959 in Henderson, United States, having his address at 2865 Banyan Blvd, Circle North West, Boca Raton, Florida, 33431.

The Subscription Price was paid-up in full by the Cash Contribution as set out in the table above.

Proof of the Cash Contribution was given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate an amount of two hundred and forty-two Pounds Sterling and forty-seven Pence (GBP 242.47) out of the Subscription Price to the share capital of the Company and the balance of one hundred and sixty thousand nine hundred and thirty-one Pounds Sterling and fifty-three (GBP 160,931.53) to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

Further to the foregoing resolutions, the Meeting resolved to amend and restate the article 5.1 of the Company's articles of association as set forth in item 4 of the agenda.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing, who are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, they signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés d'EDU Luxco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, constituée par acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1547 du 29 juillet 2010, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153473.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 septembre 2014 par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée était présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre et la classe de parts sociales qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que sur l'intégralité du capital social émis de la Société de trente-quatre mille cinq cent trois livres sterling et quatre-vingt-neuf pence (34.503,89 GBP) représenté par trois millions quatre cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-neuf (3.450.389) parts sociales divisées en sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-neuf (793.359) parts sociales de classe A, seize mille six cent sept (16.607) parts sociales de classe B, cent soixante-quinze mille trente-six (175.036) parts sociales de classe C, un million sept cent trente mille trois cent soixante-neuf (1.730.369) parts sociales de classe D, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe E1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe E2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe F1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe F2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe G1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe G2 et trois cent douze mille huit cent soixante-treize (312.873) parts sociales préférentielles, trois millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent dix-sept (3.182.517) parts sociales, représentant 92,24% du capital social, détenues par quatorze (14) associés sur dix-sept (17) sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les associés de la Société ont été dûment convoqués à la présente assemblée (l'«Assemblée») par lettre recommandée envoyée à tous les associés à l'adresse inscrite au registre des associés le 9 octobre 2014, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société au 9 septembre 2014 afin de rectifier les coquilles y contenues en remplaçant le nombre de parts sociales de classe A de sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-sept (792.227) par sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-neuf (793.359) ainsi que le nombre de parts sociales de classe B de dix-sept mille sept cent trente-neuf (17.739) par seize mille six cent sept (16.607);

2. Restructuration du capital social émis de la Société en reclassant (i) mille cent trente-deux (1.132) parts sociales de classe A détenues par M. Steve William Alesio en mille cent trente-deux (1.132) parts sociales de classe B et (ii) sept cent trente-six (736) parts sociales de classe A détenues par M. Dennis Dracup en sept cent trente-six (736) parts sociales de classe B de sorte que le capital social émis de la Société est représenté par sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (791.491) parts sociales de classe A, dix-huit mille quatre cent soixante-quinze (18.475) parts sociales de classe B, cent soixante-quinze mille trente-six (175.036) parts sociales de classe C, un million sept cent trente mille trois cent soixante-neuf (1.730.369) parts sociales de classe D, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe E1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe E2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe F1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe F2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe G1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe G2 et trois cent douze mille huit cent soixante-treize (312.873) parts sociales préférentielles;

3. Approbation de l'augmentation du capital émis de la Société d'un montant de deux cent quarante-deux livres sterling et quarante-sept pence (242,47 GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cent trois livres sterling et quatre-vingt-neuf pence (34.503,89 GBP) à trente-quatre mille sept cent quarante-six livres sterling et trente-six pence (34.746,36 GBP), par l'émission de vingt-quatre mille deux cent quarante-sept (24.247) parts sociales de la Société, soit cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales de classe B, quatorze mille huit cent dix-neuf (14.819) parts sociales de classe C, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe E1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe E2, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe F1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe F2, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe G1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe G2 et deux mille deux cent quatre-vingt-deux (2.282) parts sociales préférentielles à allouer aux associés dans les proportions énoncées dans leurs procurations respectives (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs dans les proportions énoncées dans leur procuration et bulletin de souscription respectifs présentés à

l'assemblée générale extraordinaire; et approbation en conséquence de Mme Catherine Jane Phillips, M. Paul Daniel Lovegrove, M. Darryl Anthony Rolf Young, M. Timothy John Coope, M. Gordon Anthony Bull, M. Philip John Kent, Mme Joanna Ruth Grendall, M. Martin Andrew Moran, Mme Ann Marie Hawkins, M. Simon Christian Mower et M. Robert Morgan en tant que nouveaux associés de la Société conformément à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; paiement du prix total de souscription pour les Nouvelles Parts Sociales de cent soixante et un mille cent soixante-quatorze livres sterling (161.174 GBP) (le «Prix de Souscription») par les souscripteurs par un apport total en numéraire (l'«Apport en Numéraire»); et affectation d'un montant de deux cent quarante-deux livres sterling et quarante-sept pence (242,47 GBP) au capital social de la Société et du solde d'un montant de cent soixante mille neuf cent trente-et-une livres sterling et cinquante-trois pence (160.931,53 GBP) au compte de prime d'émission de la Société.

4. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les changements envisagés aux points 1 à 3 de l'ordre du jour tel qu'énoncé ci-dessous:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-quatre mille sept cent quarante-six livres sterling et trente-six pence (34.746,36 GBP) divisé en:

- sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (791.491) parts sociales de classe A;
- dix-neuf mille trente-trois (19.033) parts sociales de classe B;
- cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-cinq (189.855) parts sociales de classe C;
- un million sept cent trente mille trois cent soixante-neuf (1.730.369) parts sociales de classe D;
- cent quinze mille sept cent quatre-vingt-huit (115.788) parts sociales de classe E1;
- vingt-sept mille cent vingt-trois (27.123) parts sociales de classe E2;
- cent quinze mille sept cent quatre-vingt-huit (115.788) parts sociales de classe F1;
- vingt-sept mille cent vingt-trois (27.123) parts sociales de classe F2;
- cent quinze mille sept cent quatre-vingt-huit (115.788) parts sociales de classe G1;
- vingt-sept mille cent vingt-trois (27.123) parts sociales de classe G2; et
- trois cent quinze mille cent cinquante-cinq (315.155) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles»), (ensemble, les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune et ayant les droits, obligations et termes indiqués dans les présents Statuts. Les Parts Sociales de classe E1, les Parts Sociales de classe E2, les Parts Sociales de classe F1, les Parts Sociales de classe F2, les Parts Sociales de classe G1 et les Parts Sociales de classe G2 sont ensemble dénommées les «Parts Sociales Alphabet».)»

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5.1 des statuts de la Société au 9 septembre 2014 afin de rectifier les coquilles y contenues en remplaçant le nombre de parts sociales de classe A de sept cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-sept (792.227) par sept cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-neuf (793.359) ainsi que le nombre de parts sociales de classe B de dix-sept mille sept cent trente-neuf (17.739) par seize mille six cent sept (16.607).

Deuxième résolution

L'Assemblée a par conséquent décidé de restructurer le capital social émis de la Société en reclassant (i) mille cent trente-deux (1.132) parts sociales de classe A détenues par M. Steve William Alesio en mille cent trente-deux (1.132) parts sociales de classe B et (ii) sept cent trente-six (736) parts sociales de classe 13 A détenues par M. Dennis Dracup en sept cent trente-six (736) parts sociales de classe B de sorte que le capital social émis de la Société est représenté par sept cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-onze (791.491) parts sociales de classe A, dix-huit mille quatre cent soixante-quinze (18.475) parts sociales de classe B, cent soixante-quinze mille trente-six (175.036) parts sociales de classe C, un million sept cent trente mille trois cent soixante-neuf (1.730.369) parts sociales de classe D, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe E1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe E2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe F1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe F2, cent quinze mille sept cent neuf (115.709) parts sociales de classe G1, vingt-cinq mille six (25.006) parts sociales de classe G2 et trois cent douze mille huit cent soixante-treize (312.873) parts sociales préférentielles, d'une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune, devant être détenues par les deux personnes susmentionnées dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessous:

Associés	Nombre et classes de parts sociales détenues suite à la reclassification
Steve William Alesio	1.896 parts sociales de classe B, 270 parts sociales de classe E1, 270 parts sociales de classe F1, 270 parts sociales de classe G1, et 2.491 Parts Sociales Préférentielles
Dennis Dracup	1.316 parts sociales de classe B, 188 parts sociales de classe E1, 188 parts sociales de classe F1, 188 parts sociales de classe G1, 1.163 parts sociales de classe C, 166 parts sociales de classe E2, 166 parts sociales de classe F2, 166 parts sociales de classe G2, et 1.890 Parts Sociales Préférentielles

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver l'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quarante-deux livres sterling et quarante-sept pence (242,47 GBP) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cinq cent trois livres sterling et quatre-vingt-neuf pence (34.503,89 GBP) à trente-quatre mille sept cent quarante-six livres sterling et trente-six pence (34.746,36 GBP), par l'émission de vingt-quatre mille deux cent quarante-sept (24.247) parts sociales de la Société, soit cinq cent cinquante-huit (558) parts sociales de classe B, quatorze mille huit cent dix-neuf (14.819) parts sociales de classe C, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe E1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe E2, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe F1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe F2, soixante-dix-neuf (79) parts sociales de classe G1, deux mille cent dix-sept (2.117) parts sociales de classe G2 et deux mille deux cent quatre-vingt-deux (2.282) Parts Sociales Préférentielles (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites et allouées aux associés tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Nom du souscripteur	Nombre et classe de parts sociales	Valeur nominale globale	Prime d'émission	Prix de souscription global
Catherine Jane Phillips	809 parts sociales de classe C 116 parts sociales de classe E2 116 parts sociales de classe F2 116 parts sociales de classe G2 33 parts sociales Préférentielles Sous-total: 1.190 parts sociales	11,90 GBP	3.158,10 GBP	3.170 GBP
Paul Daniel Lovegrove	539 parts sociales de classe C 77 parts sociales de classe E2 77 parts sociales de classe F2 77 parts sociales de classe G2 33 parts sociales Préférentielles Sous-total: 803 parts sociales	8,03 GBP	2.774,97 GBP	2.783 GBP
Darryl Anthony Rolf Young	539 parts sociales de classe C 77 parts sociales de classe E2 77 parts sociales de classe F2 77 parts sociales de classe G2 33 parts sociales Préférentielles Sous-total: 803 parts sociales	8,03 GBP	2.774,97 GBP	2.783 GBP
Timothy John Coope	270 parts sociales de classe C 39 parts sociales de classe E2 39 parts sociales de classe F2 39 parts sociales de classe G2 33 parts sociales Préférentielles Sous-total: 420 parts sociales	4,20 GBP	2.395,80 GBP	2.400 GBP
Gordon Anthony Bull	270 parts sociales de classe C 39 parts sociales de classe E2 39 parts sociales de classe F2 39 parts sociales de classe G2 33 parts sociales Préférentielles	4,20 GBP	2.395,80 GBP	2.400 GBP

171093

	Sous-total: 420 parts sociales			
Philip John Kent	270 parts sociales de classe C	4,20 GBP	2.395,80 GBP	2.400 GBP
	39 parts sociales de classe E2			
	39 parts sociales de classe F2			
	39 parts sociales de classe G2			
	33 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 420 parts sociales			
Joanna Ruth Grendall	135 parts sociales de classe C	2,28 GBP	2.205,72 GBP	2.208 GBP
	20 parts sociales de classe E2			
	20 parts sociales de classe F2			
	20 parts sociales de classe G2			
	33 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 228 parts sociales			
Martin Andrew Moran	135 parts sociales de classe C	2,28 GBP	2.205,72 GBP	2.208 GBP
	20 parts sociales de classe E2			
	20 parts sociales de classe F2			
	20 parts sociales de classe G2			
	33 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 228 parts sociales			
Ann Marie Hawkings	135 parts sociales de classe C	2,28 GBP	2.205,72 GBP	2.208 GBP
	20 parts sociales de classe E2			
	20 parts sociales de classe F2			
	20 parts sociales de classe G2			
	33 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 228 parts sociales			
Simon Christian Mower	135 parts sociales de classe C	2,28 GBP	2.205,72 GBP	2.208 GBP
	20 parts sociales de classe E2			
	20 parts sociales de classe F2			
	20 parts sociales de classe G2			
	33 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 228 parts sociales			
Robert Morgan	558 parts sociales de classe B	26,15 GBP	111.795,85 GBP	111.822 GBP
	79 parts sociales de classe E1			
	79 parts sociales de classe F1			
	79 parts sociales de classe G1			
	1,820 parts sociales Préférentielles			
	Sous-total: 2.615 parts sociales			
Appleby Trust (Jersey)	11,582 parts sociales de classe C	166,64 GBP	24.417,36 GBP	24.584 GBP
Limited	1,650 parts sociales de classe E2			
	1,650 parts sociales de classe F2			
	1,650 parts sociales de classe G2			
	132 Parts Sociales Préférentielles			
	Sous-total: 16.664 parts sociales			
TOTAL	24.247 parts sociales	242,47 GBP	160.931,53 GBP	161.174 GBP

L'Assemblée a par conséquent décidé d'approuver les personnes suivantes comme associés de la Société, conformément à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales:

- Mme Catherine Jane Phillips, née le 27 novembre 1976 à Chertsey, Surrey, dont l'adresse se situe au 36 Bentham House, 9 Falmouth Road, Londres SE1 4JY, Royaume-Uni;

- M. Paul Daniel Lovegrove, né le 1^{er} juillet 1974 à Brighton, dont l'adresse se situe au 9 Aldrington Avenue, Hove, East Sussex, BN3 7EL, Royaume-Uni;

- M. Darryl Anthony Rolf Young, né le 19 avril 1967 à Bath, Angleterre, dont l'adresse se situe au 5 Highfields Ashted, Surrey KT21 2NL, Royaume-Uni;

- M. Timothy John Coope, né le 12 mars 1964 à Poole, Dorset, Royaume-Uni, dont l'adresse se situe au 2 Gableson Avenue, Brighton, East Sussex BN1 5FG, Royaume-Uni;

- M. Gordon Anthony Bull, né le 9 septembre 1975 à Brighton, dont l'adresse se situe au 48 Hill Drive, Hove, BN3 6QL, Royaume-Uni;

- M. Philip John Kent, né le 19 octobre 1962 à Barnet, dont l'adresse se situe au 7 Toogood Place, Warfield, Bracknell RG42 6AF, Royaume-Uni;

- Mme Joanna Ruth Grendall, née le 12 juillet 1982 à Cambridge, dont l'adresse se situe au 67 Manor Road, Chelmsford, Essex CM2 0ER, Royaume-Uni;

- M. Martin Andrew Moran, né le 1^{er} janvier 1970 à Bangor, Royaume-Uni, dont l'adresse se situe au 102 Downside, Shoreham-by-sea, West Sussex, BN1 5FG, Royaume-Uni;

- Mme Ann Marie Hawkings, née le 14 mai 1971 à Edmonton, Alberta, Canada, dont l'adresse se situe au 26 Bodney Road, Londres E8 1AY, Royaume-Uni;

- M. Simon Christian Mower, né le 10 juin 1964 à Londres, dont l'adresse se situe au 67 Channel View Road, Brighton BN2 6DR, Royaume-Uni; et

- M. Robert Morgan, né le 10 mai 1959 à Henderson, États-Unis d'Amérique, dont l'adresse se situe au 2865 Banyan Blvd, Circle North West, Boca Raton, Floride, 33431.

Le Prix de Souscription a été intégralement payé par l'Apport en Numéraire tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessus.

Preuve de l'Apport en Numéraire a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'affecter un montant de deux cent quarante-deux livres sterling et quarante-sept pence (242,47 GBP) issu du Prix de Souscription au capital social de la Société et le solde de cent soixante mille neuf cent trente et une livres sterling et cinquante-trois pence (160.931,53 GBP) au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5.1 des statuts de la Société tel qu'énoncé au point 4 de l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement deux mille euros (2.000.- €).

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte et interprétation donnée aux personnes comparantes, qui ont requis que l'acte soit rédigé en anglais, lesdites personnes comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: Bramao, Hermelinski-Ayache, Me MEYERS agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48638. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167743/530.

(140191278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Emex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 191.333.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the seventeenth day of the month of October. Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tribeca Consulting and Management S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, registered with the R.C.S.Luxembourg under number B 178 538, here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, under a power of attorney given under private seal in Luxembourg on October 7th, 2014.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation in the form of a société anonyme:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a securitisation company in the form of a société anonyme, under the name of EMEX Holding S. A..

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may also make direct or indirect investments in real estate and real estate rights and other assets and may invest in the acquisition of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may out activities related to the administration, management and development of these real estate, patents and intellectual property assets.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg city by decision of the board of directors.

4.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) divided into thirty one thousand shares (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) per share.

5.2 Shares will be in registered form only.

5.3 The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.4 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

5.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase or reduction of capital. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

7.2 The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, or provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

7.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

7.6 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders.

8.1 The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month of June in each year at 11.00 and for the first time in 2015.

8.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

8.3 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors.

9.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company, subdivided into one or more class A directors and one or more class B directors.

9.2 In case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member (the sole director) only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

9.3 The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

9.4 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

9.5 Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

9.6 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. Procedures of meeting of the board.

10.1 The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

10.2 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

10.3 The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

10.4 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

10.5 Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

10.6 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

10.7 In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

10.8 A director may represent more than one of his colleagues.

10.9 Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

10.10 The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

10.11 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. Powers of the board.

12.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

12.2 In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

12.3 According to article 60 of the law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

12.4. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company will be bound by the signature of the sole director.

13.2 In case the Company has multiple directors the Company will be bound by the joint signature of a class A director and a class B director.

13.3 Furthermore, the Company will be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Independent Auditor. The accounts of the Company shall be audited by an independent and duly authorised auditor (réviseur d'entreprises agréé) who need not be a shareholder. The independent auditor shall be appointed or removed by the board of directors.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Art. 16. Appropriation of profits - Legal reserve.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

16.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

16.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

16.4 The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

16.5 A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

16.6 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on Commercial Companies, as amended.

Subscriptions

All 31,000 shares have been subscribed at par by the appearing party Tribeca Consulting and Management S.à r.l., prenamed and as represented, and been fully paid up by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions.

First resolution

Is appointed class A director of the Company for a period ending with the annual general meeting that will be held in 2020:

1. Mr. Peter Braun,, born in Teplice, Czech Republic, on 14 July 1973, residing at Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, Czech Republic;

Are appointed class B directors of the Company for a period ending with the annual general meeting that will be held in 2020:

1. Ms. Eva Braun,, born in Teplice, Czech Republic, on 14 July 1973, residing at Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, Czech Republic;

2. Mr. Pavel Strauf, born in Teplice, Czech Republic, on 3 March 1973 residing at Jilové, Kamenec 85, Decin.

Second resolution

Is appointed statutory auditor of the Company for a period ending with the annual general meeting of 2020:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., a limited liability company, registered with the registered of companies and trade in Luxembourg under number 178 538, with its registered address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is established at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereupon the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surnames, first names, civil status and residences, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tribeca Consulting and Management S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège statutaire à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le no. B 178 538, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration datée le 7 octobre 2014.

La procuration pré mentionnée, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société sous la forme d'une société anonyme qu'elles forment comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront détenteur des actions émises ci-après, une société de titrisation sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EMEX Holding S.A..

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet d'investir dans des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes Sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes Sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers ou dans des droits immobiliers ainsi que des investissements dans tout autre type de bien et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra exercer toute activité relative à l'administration, la gestion et le développement de ces biens immobiliers, ces brevets ou ces droits de propriété intellectuelle.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, Sociétés affiliées et/ou à toutes autres Sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres Sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres Sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

4.2 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) par action.

5.2 Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

5.3 La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

5.4 Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis sur demande aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

5.5 La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.

7.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

7.2 Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

7.3 Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

7.4 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants.

7.5 Le conseil d'administration pourra fixer toutes autres conditions que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

7.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

8.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2016.

8.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.3 D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, divisés en un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

9.2 En cas où la société a été constituée par un seul actionnaire ou au cas où l'assemblée générale de la société constate que la société n'a qu'un seul actionnaire, le conseil d'administration peut être composé d'un seul membre (l'administrateur unique), jusqu'à la première assemblée générale qui constate que la société a plus qu'un actionnaire.

9.3 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La période de leur mandat ne peut pas excéder six (6) ans et les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

9.4 Les administrateurs sont élus par simple majorité des votes présents ou représentés.

9.5 Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

9.6 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires en observant la législation applicable.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil.

10.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

10.2 Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

10.3 Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

10.4 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

10.5 Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

10.6 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

10.7 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

10.8 Un administrateur peut représenter plusieurs membres du conseil d'administration.

10.9 Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

10.10 Le conseil d'administration peut délibérer valablement que dans le cas où au moins la moitié des membres est présent ou représenté à une réunion.

10.11. Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire et confirmé par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux membres du conseil d'administration. Les copies ou extraits des procès-verbaux qui peuvent être destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, ou par deux administrateurs. Au cas où le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ces documents seront signés par l'administrateur unique.

Art. 12. Pouvoirs du conseil.

12.1 Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

12.2 Au cas où la société a un administrateur unique, celui exerce tous les pouvoirs accordés au conseil d'administration.

12.3 En accord avec l'article 60 de la Loi, la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, pourra être délégué à un ou plusieurs administrateurs, directeur, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou pas, agissant seul ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par résolution du conseil d'administration. Une telle délégation à un administrateur oblige le conseil d'administration de rapporter chaque année à l'assemblée générale d'actionnaires sur le salaire, émoluments et autres avantages accordés au délégué.

12.4 La société pourra également conférer des pouvoirs spécifiques par acte authentique ou par procuration sous seing privé.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique.

13.2 Au cas où la société a plusieurs administrateurs, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

13.3 De plus, la société sera engagée par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Réviseur d'entreprises. Les comptes de la Société seront vérifiés par un réviseur indépendant et dûment autorisé (réviseur d'entreprises agréé) qui ne doit pas être actionnaires. Le réviseur d'entreprises est nommé et révoqué par le conseil d'administration.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2014.

Art. 16. Affectation des bénéfices - Réserve légale.

16.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

16.2 Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

16.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

16.4 Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

16.5 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

16.6 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les 31.000 actions ont tous été souscrites au pair par la partie comparante Tribeca Consulting and Management S.à r.l., prénommée et telle que représentée, et ont été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale de l'actionnaire unique

La personne pré mentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

La personne suivante a été nommée administrateur de classe A' pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. Monsieur Peter Braun, né le 14 juillet 1973 à Teplice, République Tchèque, résidant à Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice République Tchèque;

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de classe B pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. Mme Eva Braun, née le 4 septembre 1973 à Opatowitz, République Tchèque, résidant à Odboje 607/5, 148 00 Prague-Kunratice, République Tchèque.

2. Mr. Pavel Slauf, né le 3 mars 1973 à Teplice, République Tchèque, résidant à Jilové, Kamenec 85, Decin.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes de la société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale:

Tribeca Consulting and Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 178 538 ayant son siège sociale à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2014. LAC/2014/49240. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167750/467.

(140191342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

CRX Markets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 173.889.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2013 de la Société (rectificatif des comptes déposés en date du 13 octobre sous la référence L140179993) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRX Markets S.A.

Signature

Référence de publication: 2014168972/12.

(140192724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.

Fulham Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.521.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.282.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ophelia Investment S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.477, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 15, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Fulham Investment S.à r.l.", having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189.282, and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated August 1st, 2014, published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations" under number 2729, on October 4th, 2014 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 13th, 2014, not yet published in the "Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations".

II. The Company's share capital is set four million, five hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 4,511,000.-) represented by four million, five hundred and eleven thousand (4,511,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by twenty-six million, ten thousand British Pounds (GBP 26,010,000.-) in order to raise it from its present amount of four million, five hundred and eleven thousand British Pounds (GBP 4,511,000.-) to thirty million, five hundred and twenty-one thousand British Pounds (GBP 30,521,000.-) by the creation and issue of twenty-six million, ten thousand (26,010,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Ophelia Investment S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the twenty-six million, ten thousand (26,010,000) new shares and to have them fully paid-up in the amount of twenty-six million, ten thousand British Pounds (GBP 26,010,000.-) by a contribution in cash in the amount of twenty-six million, ten thousand British Pounds (GBP 26,010,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the Company's share capital increase, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at thirty million, five hundred and twenty-one thousand British Pounds (GBP 30,521,000.-) represented by thirty million, five hundred and twenty-one thousand (30,521,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendment to the articles of association of the Company are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ophelia Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.477, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Fulham Investment S.à r.l.», ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.282, et constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 1^{er} août 2014, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2729, le 4 octobre 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 13 août 2014, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent onze mille Livres Sterling (GBP 4.511.000,-) représenté par quatre millions cinq cent onze mille (4.511.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-six millions dix mille Livres Sterling (GBP 26.010.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent onze mille Livres Sterling (GBP 4.511.000,-) à trente millions cinq cent vingt-et-un mille Livres Sterling (GBP 30.521.000,-) par la création et l'émission de vingt-six millions dix mille (26.010.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, Ophelia Investment S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux vingt-six millions dix mille (26.010.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de vingt-six millions dix mille Livres Sterling (GBP 26.010.000,-) par un apport en numéraire d'un montant de vingt-six millions dix mille Livres Sterling (GBP 26.010.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à trente millions cinq cent vingt-et-un mille Livres Sterling (GBP 30.521.000,-) représenté par trente millions cinq cent vingt-et-un mille (30.521.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente modification des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 octobre 2014. Relation: ECH/2014/1992. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167767/138.

(140191172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

**EIP Real Estate Group S.A., Société Anonyme,
(anc. European Immo Partners).**

Enseigne commerciale: European Immo Partners.

Siège social: L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 152.930.

L'an deux mille quatorze, le quinze octobre.

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EUROPEAN IMMO PARTNERS» (la «Société»), avec siège social à L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 152.930,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1085 du 25 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prénommé notaire Gérard LECUIT, en date du 21 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 2190 du 4 septembre 2012.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Cédric COLANERI, gérant d'entreprises, né à Thionville (France) le 19 juillet 1976, demeurant à F-57970 Yutz, 7, rue Florian Rousseau.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Agnese dite Nessi MONTE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «na varietur» par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la Société représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes les questions à l'ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance;

III. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «EIP Real Estate Group S.A.» et ajout d'un troisième (3^{ème}) paragraphe à l'article premier (1^{er}) des statuts avec la teneur suivante:

«La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de «European Immo Partners».

2. Modification subséquente de l'article premier (1^{er}) des statuts.

3. Transfert du siège social de la société de L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg à L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

4. Modification subséquente de l'article deux (2) des statuts.

5. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article quatre (4) des statuts.

6. Suppression de la version anglaise des statuts.

7. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «EIP Real Estate Group S.A.» et d'ajouter un troisième (3^{ème}) paragraphe à l'article premier (1^{er}) des statuts avec la teneur suivante:

«La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de «European Immo Partners».

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «EIP Real Estate Group S.A. La Société exercera son activité sous l'enseigne commerciale de «European Immo Partners».

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société L-3588 Dudelange, 3, rue de Lauenburg à L-3712 Rumelange, 24, rue des Artisans.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Rumelange.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article quatre (4) des statuts, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange de terrains et d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu. Elle s'occupera aussi de l'étude de projets de constructions, de l'étude de développement de projets, de l'étude et du suivi de projets de commercialisation de projets internes et externes et de l'achat et la vente de matériaux de construction en rapport avec son activité principale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société a encore pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente d'actions, d'obligations et tous autres titres de quelque nature, et la propriété, l'administration, le développement et la surveillance de son portefeuille.

La société pourra effectuer toutes prestations techniques, administratives ou organisationnelles dans le cadre de la gestion et du développement des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt.

La société pourra acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, afin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques pour lesquelles la société a un intérêt.

La société, afin de développer son activité dans les pays de la communauté européenne, aura la possibilité de développer des partenariats d'affaires concernant la vente de projets immobiliers, la commercialisation de projets immobiliers, le développement de projets immobiliers, d'agence immobilière, et d'expertise immobilière.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra effectuer toutes prestations techniques, administratives ou organisationnelles dans le cadre de la gestion et du développement des sociétés dans lesquelles la société a un intérêt.

La société pourra acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyée aux entreprises dans lesquelles la société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques pour lesquelles la société a un intérêt.

La société, afin de développer son activité dans les pays de la communauté européenne, aura la possibilité de développer des partenariats d'affaires concernant la vente de projets immobiliers, la commercialisation de projets immobiliers, le développement de projets immobiliers, d'agence immobilière, et d'expertise immobilière.

La société pourra, dans le cadre de la gestion commerciale des projets qu'elle mène à bien, organiser et promouvoir: - toute communication, écrite, publication de presse, radio, photo, multimédia et média en général; - toutes communications commerciales: catalogues, plaquettes, magazines, interviews, créations de sites internet, développement radio-phonique, télévisuelle; ainsi que - tout service utilisant un mode écrit de diffusion de la pensée mise à la disposition du public en général ou d'une catégorie de public, elle pourra en assurer la création, le développement et la distribution. Elle pourra exercer ces activités dans tous les pays membres de l'Union européenne.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société, de sorte que les statuts sont uniquement à lire en langue française.

Frais.

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COLANERI, N. MONTE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014167761/130.

(140191223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Grove Asset 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.443.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of September,
Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

"GROVE S.À R.L.", a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, in process of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 12th, 2014.

Such proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has exposed to the undersigned notary to act:

Following a transfer of shares under private agreement dated September 1st, 2014, the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l" having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) transferred the one million two hundred thousand (1,200,000) shares it held in full ownership of the Company to "GROVE S.à r.l." having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register).

The aforesaid transfer of shares will remain attached herein for purposes of registration initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Then, the appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Grove Asset 16 S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 25th, 2014, not yet published at the Memorial C,

in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following:

171109

Agenda:

1. The amendment of the articles 10 and 13 of the Articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following sole résolution:

Sole résolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 10 and 13 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole Manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of Managers” used in these articles of association shall be read as a reference to the “sole Manager”.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.”

“ **Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately to eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

«GROVE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 12 septembre 2014.

Laquelle procuration, après paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Suivant une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2014, l'associée unique "GS Lux Management Services S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) a cédé les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans la Société à "GROVE S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (en cours d'immatriculation près du RCSL).

La prédite cession de parts sociales restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associé (l'«Associée Unique») de «Grove Asset 16 S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2014, en cours de publication au Mémorial C,

en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda:

1. La modification des articles 10 et 13 des statuts de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de l'unique résolution suivante.

Unique résolution

L'Associée Unique décide de modifier les articles 10 et 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A, un ou plusieurs Gérants de classe B et un ou plusieurs Gérants de classe C.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.»

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. LAC/2014/43053. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167807/171.

(140191813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Grove Second Unitholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.444.

In the year two thousand and fourteen, on the twelve day of September,
Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

"GROVE S.À R.L.", a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, in process of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of one (1) proxy given under private seal on September 12th, 2014.

Such proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has exposed to the undersigned notary to act:

Following a transfer of shares under private agreement dated September 1st, 2014, the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l" having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) transferred the one million two hundred thousand (1,200,000) shares it held in full ownership of the Company to "GROVE S.à r.l. "having its registered office at 2, Rue du Fosse L-1536 Luxembourg (in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register).

The aforesaid transfer of shares will remain attached herein for purposes of registration initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary.

Then, the appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Grove Second Unitholder S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on August 25th, 2014, not yet published at the Memorial C,

in course of registration under the Luxembourg Trade and Companies Register (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to draw up the following:

Agenda:

1. The amendment of the articles 10 and 13 of the Articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, has requested the undersigned notary to record the following sole resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to amend the article 10 and 13 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art.10.** The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company’s management and representation. To the extent applicable and where the term “sole Manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of Managers” used in these articles of association shall be read as a reference to the “sole Manager”.

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of three different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers and one or several class C managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.”

“ **Art. 13.** The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed approximately to eight hundred Euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

«GROVE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 12 septembre 2014.

Laquelle procuration, après paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Suivant une cession de parts sociales sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2014, l'associée unique "GS Lux Management Services S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.045) a cédé les un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales qu'elle détenait en pleine propriété dans la Société à "GROVE S.à r.l." ayant son siège social au 2, Rue du Fossé L-1536 Luxembourg (en cours d'immatriculation près du RCSL).

La prédite cession de parts sociales restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associé (l'«Associée Unique») de «Grove Second Unitholder S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2014, en cours de publication au Mémorial C,

en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Agenda:

1. La modification des articles 10 et 13 des statuts de la Société.

Ceci ayant été exposé, l'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de l'unique résolution suivante.

Unique résolution

L'Associée Unique décide de modifier les articles 10 et 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A, un ou plusieurs Gérants de classe B et un ou plusieurs Gérants de classe C.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandant, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom

de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.»

« **Art. 13.** La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. LAC/2014/43054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167809/170.

(140191852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Gambia Luxembourg Friendship Association (GLFA), Association sans but lucratif.

Siège social: Nocher,

R.C.S. Luxembourg F 10.139.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Sanna Danso, Président, 16 Kautebacherwee, L-9674 Nocher, ouvrier de nationalité gambienne
- Mme. Isatou Marena, Trésorier, 19 rue Nicolas Welter, L-7570 Mersch, femme de ménage de nationalité gambienne
- Musa Barrow, 42 rue Camille Polfer, L-2359 Luxembourg, ouvrier de nationalité gambienne
- Lamin Saidyfaye, 111 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, commis de cuisine de nationalité gambienne
- Lamin Drammeh, Secrétaire, 72 avenue de la Libération, L-3850 Schifflange, ouvrier de nationalité gambienne

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Gambia luxembourg Friendship Association (GLFA)» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet:

- 1- d'encourager l'unité, la coopération et l'assistance matérielle parmi les personnes d'origine gambienne résidant au Luxembourg et plus largement dans la Grande Région;
- 2- de créer un fonds d'assistance pour venir en aide face à des situations d'urgences aux personnes concernées;
- 3- de créer une communauté dont la devise et l'aspiration repose sur l'unité;
- 4- de promouvoir la culture gambienne et favoriser sa transmission et la connaissance de la culture sénégalogambienne parmi les enfants.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Nocher. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

III. Membres

Art. 7. L'association se compose de membres associés et adhérents.

a) Les membres associés, communément appelés les membres, ont les pouvoirs que leur confère la loi du 28 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et les présents statuts. Ils constituent l'Assemblée générale.

Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

b) Les membres adhérents paient une cotisation pour être informés et bénéficier des services et prestations de l'association. Ils sont conviés à participer à l'Assemblée Générale, et ont voix consultative.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle. Toute modification du montant doit être approuvée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. Le montant de cette cotisation annuelle, redevable en douze tranches mensuelles, ne peut être supérieur à 300 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

IV. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les procès-verbaux de l'assemblée générale, soumis à l'approbation du conseil d'administration, sont conservés dans un registre au siège de l'association et peuvent être consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

V. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat, pouvant être renouvelé qu'une seule fois, est de 2 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 4 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction sont nécessaires.

Toutefois, le président, en cas d'urgence, peut valablement agir et acter seul, sous réserve de ratification subséquente du Conseil d'administration.

La gestion journalière des affaires de l'association peut être également déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations dans but lucratif.

VI. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association philanthropique.

VII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Nocher, le 01/10/2014.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014167554/125.

(140190431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Phenix Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 175.910.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue le 20 octobre 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Laurent Teitgen et de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. de leur poste d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Daniel Galhano de sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la société avec effet immédiat.

3) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateurs de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- Monsieur Giacomo Angelini, né le 23 mars 1987 à Milano (MI), Italie, demeurant au Via Primo Villa, I-20875 - Burago di Molgora (MB), Italie; et

- Monsieur Giorgio Angelini, né le 06 octobre 1952 à Cividale del Friuli (UD), Italie, demeurant au Via Primo Villa, I-20875 - Burago di Molgora (MB), Italie.

4) L'Assemblée décide de nommer, à la fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société, avec effet immédiat, pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la Société devant se tenir en 2018:

- Monsieur Giorgio Angelini, né le 06 octobre 1952 à Cividale del Friuli (UD), Italie, demeurant au Via Primo Villa, I-20875 - Burago di Molgora (MB), Italie.

5) L'Assemblée décide de nommer au poste d'Administrateur-délégué de la Société lui conférant la gestion journalière des affaires ainsi que la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'Actionnaire unique devant se tenir en 2018, à:

- Monsieur Giacomo Angelini, né le 23 mars 1987 à Milano (MI), Italie, demeurant au Via Primo Villa, I-20875 - Burago di Molgora (MB), Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHENIX GROUP INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014167335/32.

(140189231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

NAS-TACTICAL s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4745 Petange, 123, An Den Jenken.

R.C.S. Luxembourg B 191.314.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Norbert KOENIG, retraité, né à Luxembourg le 25 novembre 1955, demeurant à L-4745 Pétange, 123, An den Jenken.

2.- Monsieur Stéphane BLASCHETTE, conducteur receveur d'autobus, né à Pétange le 21 mai 1979, demeurant à L-8364 Hagen, 17, An de Wisen.

3.- Monsieur Alain DELVAUX, employé privé, né à Steinfort le 13 octobre 1958, demeurant à L-8461 Eischen, 11 A, rue Bourg.

4.- Monsieur David DELVAUX, employé privé, né à Luxembourg le 22 juin 1984, demeurant à L-8453 Steinfort, 3, rue Woetzköellchen.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de " NAS-TACTICAL s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros et de détail de tous articles de sport et de randonnée, de vêtements, ainsi que d'équipements militaire et de police.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale, à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Norbert KOENIG, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
2) Monsieur Stéphane BLASCHETTE, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
3) Monsieur Alain DELVAUX, préqualifié, trente-trois parts sociales	33
4) Monsieur David DELVAUX, préqualifié, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Alain DELVAUX, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4745 Pétange, 123, An den Jenken.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOENIG, BLASCHETTE, A. DELVAUX, D. DELVAUX, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 octobre 2014. Relation: CAP/2014/4001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167277/135.

(140190945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

L140185129

Enregistré et déposé le: 20/10/2014.

Das Eintragungsformular zur Änderungseintragung L140185129.04 und der Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Globality S.A. L140185129.06., geändert am 20/10/2014, weisen beide einen Rechtschreibfehler im Namen des neu bestellten Verwaltungsratsmitglieds Stephen Bishop vor. Dort wird der Name „Stephen Bischof“ geschrieben. Richtig wäre jedoch die Schreibweise „Stephen Bishop“. Dies soll nun entsprechend abgeändert werden.

Den 30.10.14.

Référence de publication: 2014168809/15.

(140192534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Airports Group Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.449.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 octobre 2014 que:

- Mr. Werner Kerschl, directeur d'investissement, né le 3 janvier 1977 à Stockerau (Autriche), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé Gérant de classe A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Mr. Eric Lie, comptable, né le 19 juin 1981 à Sedan (France), résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a été nommé Gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 octobre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014168823/19.

(140192993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2014.
